

*Discours de la Présidente Marie Arnout*

*Déjeuner-Rencontre de la FDMC*

*Mercredi 20 Novembre 2024*

*(Seul le prononcé fait foi)*

Déjeuner-rencontre 20 Novembre 2024

Mesdames, Messieurs les Présidents d'organisations professionnelles, Mesdames, Messieurs, les membres du comité directeur de la FDMC, Mesdames, Messieurs, les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs les adhérents de notre Fédération, Chers Amis.

C'est un brouillard épais qui entoure nos entreprises depuis plusieurs semaines.

Un mot peut résumer à lui seul ce smog inédit, celui d'incertitude.

Une incertitude qui s'est accrue avec les vicissitudes de la vie politique et est venu ajouter à des interrogations latentes, le spectre de la récession.

Nous ne devons pas faire de ce rendez-vous annuel un tremplin pour égrener des chiffres, mais tout de même.

Le recul des mises en chantier de logements de 430 000 à 270 000 montre que le sujet du logement doit désormais figurer au rang de priorité nationale.

La contraction de la croissance, prévue par l'INSEE, à 0,1% au quatrième trimestre permettra juste d'atteindre la prévision de 1% prévue par le précédent gouvernement.

Dans le secteur des travaux publics, dont nous représentons les distributeurs au même titre que d'autres familles de produits, la Fédération Nationale des Travaux Publics s'alarme de la rétractation de la commande publique en 2025 et probablement en 2026.

La FNTP s'inquiète d'une spirale récessive créée par le retrait, via le PLF, de 7 milliards d'euros, dont 3 milliards via le Fonds vert pour la transition écologique et 4 milliards par l'Agence de financement des infrastructures de transport.

Le taux historiquement haut des défaillances d'entreprises, la baisse de productivité et la chute des permis de construire sont autant de paramètres qui doivent nous alerter et nous faire réagir.

Ajoutons pour clore ce chapitre introductif et sans aucune intention de broyer du noir plus que de raison, les chiffres calamiteux de démarrage de chantiers de logements, dont le repli de 9,8% en septembre est le pire constaté sur un mois depuis l'année 2000.

Dès lors, nous ne pouvons que joindre notre voix à celle des nombreuses organisations professionnelles de la construction qui s'inquiètent à l'unisson de ce trou d'air et des pertes d'emplois qui y sont liées.

Dans ce contexte, comment interpréter des initiatives telles que la hausse des frais de notaire pour renflouer les départements ?

Rien de plus symbolique que cette mesure qui consiste à faire prospérer des acteurs publics, en les finançant par une taxe qui ne peut que ralentir un peu plus les ventes de logements.

Pas question cependant de gâcher l'ambiance de ce moment convivial.

Notre réunion annuelle doit être un moment de partage, de réflexion autour de nos enjeux.

La volonté gouvernementale de procéder par la simplification est une piste de travail que nous prenons très en considération. Elle peut être une issue pour retrouver un peu de lumière et un bol d'air.

Aussi, nous nous réjouissons de la position dont nous a fait part le Ministère du Logement de ne pas modifier les dispositions relatives à la sous-traitance via une entreprise RGE.

Tout doit être mis en œuvre pour préserver les segments de marché à un moment où l'activité diminue fortement.

La qualification RGE est la clef d'entrée pour accéder aux aides de l'Etat.

Si nous constatons une diminution notable du budget consacré à MaPrimeRénov, nous notons cependant avec satisfaction la reconduction de l'accès aux aides via le dispositif des monogestes.

Mais nous n'oublions pas pour autant que le but à terme est bien de procéder par la rénovation globale et non par strates successives.

Le Gouvernement a ouvert des pistes pour tenter de desserrer l'étreinte qui pèse sur le secteur du bâtiment. Nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie.

Le prêt à taux zéro généralisé dans le neuf ou la donation exonérée d'impôt pour le logement constituent des mesures qui montreront leur efficacité.

Mais cela risque d'être bien insuffisant pour tirer vers le haut l'activité de la rénovation énergétique et en ce sens nous demandons au Gouvernement de ne pas céder aux sirènes qui chantent le ralentissement du calendrier de la performance énergétique.

Bien entendu, nous comprenons l'écueil qui consiste à voir bon nombre de logements, n'ayant pas pu être l'objet de travaux à temps, sortir du parc locatif alors que nos concitoyens peinent à se loger.

Pour autant, nous savons que toute initiative de politique publique qui subit un frein se trouve de fait mise en péril.

Les 1,5 millions de passoires énergétiques (logements F et G), dont 536 000 maisons dénombrés par l'Observatoire de la rénovation énergétique doivent être traités dans les délais impartis, nonobstant quelques aménagements.

Simplifier le DPE, modifier des critères qui peuvent paraître inadaptés à des professionnels experts, pourquoi pas ! Mais remettre en cause un échancier, alors qu'en parallèle un dispositif important d'aides est mis en place, reviendrait à désynchroniser l'ensemble des rouages d'une mécanique complexe dont nous savons tous ici la fragilité.

Nous prenons acte du volontarisme exprimé par le Gouvernement et serons signataire de tout pacte ou charte allant dans le sens d'une politique pro-active en faveur de la construction.

Les annonces de rendre le RGE plus accessible vont dans le bon sens et nous savons que les fédérations d'artisans et d'entreprises du bâtiment sont mobilisées sur ce point.

La distribution s'est mise en ordre de bataille pour être, je n'ose pas dire accompagnateur, mais bien compagnon de route de ses clients.

Plus de 1500 référents d'aide à la rénovation énergétique ont été formés dans le cadre du programme OSCAR au sein du négoce.

Les initiatives telles que celles du Club de l'Amélioration de l'Habitat de nous associer avec les points France Renov', comme c'est le cas dans le bassin Normand, correspondent à notre volonté d'inciter nos adhérents à être un maillon incontournable dans la filière et à tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas de chaînon manquant.

Nous naviguons dans des mers incertaines et la fin d'année risque de s'achever avec une baisse de chiffre d'affaire globale de plus de 10%.

Il nous faut donc poursuivre sans relâche nos efforts pour aider nos adhérents au quotidien.

Il en est ainsi de la REP, sur le front de laquelle, si l'on en croit nos récents entretiens avec le Gouvernement, des assouplissements seraient en passe d'être actés.

La publication prochaine d'un décret en ce sens, au contenu duquel nous avons apporté notre contribution, est un élément positif.

Si comme nous l'espérons, il est tenu compte de ce que nous avons dit dès le départ sur le risque d'une offre bien supérieure à la demande et sur les impossibilités matérielles de faire, alors nous pourrions nous réjouir d'avoir pu atténuer au maximum les difficultés causées par une réglementation que nous n'avons pas rejeté agissant en responsabilité et conscient des enjeux environnementaux.

A fin septembre 1500 points de collecte issus de la distribution des matériaux de construction étaient en place, cela pourrait être presque le double l'an prochain.

Mais les flux sont bien loin d'être au rendez-vous !

Dans l'immédiat, il n'est pas opportun de multiplier des contrôles auprès de nos entreprises alors que certaines règles pourraient être à nouveau modifiées.

Nos adhérents attendent encore des bennes, forment leurs collaborateurs, font face à une activité en berne mais doivent cependant répercuter des éco-contributions destinées à financer un système dont les pouvoirs publics reconnaissent eux-mêmes qu'il a été mal ficelé.

N'en jetez plus !

Nous avons noté une prise en compte sincère de nos doléances et une véritable écoute de la part du cabinet de la Ministre de la Transition Ecologique et nous espérons de bonnes nouvelles très vite, mais nous n'en demeurerons pas moins d'une vigilance totale. Nous devrions bientôt être fixés.

Mais c'est aussi dans le domaine de la norme que nos adhérents nous font part de leur incompréhension.

Est-il normal de devoir rappeler que le rôle d'une entreprise est de produire des biens et des services qui sont autant de richesses pour l'économie et non de devoir répondre en permanence aux exigences de réglementations chronophages et souvent sans fondement.

La CSRD dont l'application est prévue pour 2026 peut s'avérer un outil de régulation pour un groupe désireux d'attirer vers lui des investisseurs soucieux de la green value.

Mais elle sera complexe à appliquer dans le contexte d'une PME voire d'une TPE.

Dans le même temps, nous avons entamé une réflexion interne sur ce sujet de la CSRD et avons initié un chantier destiné à caractériser les typologies de notre domaine d'activité.

Membre du bureau exécutif de la CPME et disposant au titre de la représentation de la Fédération, d'un siège à l'Assemblée générale du MEDEF, j'ai relayé les préoccupations de nos adhérents sur cette inflation normative.

Je voudrais à ce titre remercier l'ensemble de nos commissions mobilisées sur les dossiers que j'ai évoqué. Le rythme de travail et la coopération transverse entre les représentants de nos enseignes qui s'est progressivement mise en place est pour moi un motif supplémentaire de satisfaction sur l'efficacité de notre organisation professionnelle.

Pour la troisième fois nous avons déposé une demande en représentativité afin de poursuivre nos négociations de branche au service des 4250 entreprises qui la constitue et de leurs 90 000 collaborateurs.

La qualité de notre dialogue social est aussi un enjeu fort pour nous. Les difficultés de recrutement que nous avons connu font que nous nous investissons dans la promotion de nos

métiers, à travers la convention de coopération signée avec les Ministères de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et l'opérateur de compétences Constructyts.

Le défi de la notoriété est crucial et nous engageons aussi via nos représentations régionales et là où cela est possible des démarches conjointement avec France Travail, mettant en place des transitions interprofessionnelles pour accueillir des salariés, dont les compétences sont précieuses à nos yeux.

Si structurée que soit notre Fédération, il n'en demeure pas moins que certains sujets nécessitent de se regrouper et participer à des actions communes.

C'est collectivement que nous pourrions exprimer ici notre consternation devant la hausse de la fiscalité de nos entreprises et la taxomania si en vogue pour résoudre les difficultés rencontrées.

Sans entrer dans le débat sur le dérapage des finances publiques, je m'en tiendrais à deux chiffres. De 27% du PIB, en 1983, la dette publique a atteint 111% aujourd'hui.

Seule la réduction des impôts des entreprises et notamment des impôts de production permettra de nourrir la croissance.

Il n'y a pas d'autres alternatives !

Mais ce sujet est bien trop vaste et trop technique pour qu'il me revienne d'en parler plus longtemps.

Il requiert une expertise, une technicité.

Pour cela nous sommes honorés et heureux d'accueillir la directrice de la fondation Ifrap, fondation reconnue d'utilité publique, qui est aussi chroniqueuse et essayiste.

Vous avez, Madame, obtenu le prix de personnalité « Think Tank » de l'année par l'Observatoire des Think tank.

Une dizaine d'ouvrages sont à mettre à votre actif dont l'un d'entre eux a reçu le prix de littérature politique Edgard Faure en 2018.

Vos prestations quotidiennes, sur Europe 1, rassemblent chaque jour de plus en plus d'auditeurs et d'auditrices et vos analyses sont attentivement suivies par des acteurs des marchés et par des responsables politiques.

A vous entendre on semble avoir l'écho du propos d'un ancien Président de la République « L'Etat est nécessaire, mais chaque fois que l'on peut s'en passer, moi je préfère ».

Dans le contexte particulier d'une loi de finances, qui n'a jamais autant passionné les observateurs, votre propos revêt un intérêt particulier.

Nous sommes donc heureux et honorés de vous accueillir et vous remercions Madame de votre présence parmi nous aujourd'hui. Si vous le voulez bien c'est à vous !